Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251221-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze, le seize décembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2025-12-21
SCIC En Jeux d'Enfance
Rapport d'activité 2024

Date de convocation du Conseil municipal :
4 décembre 2025

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration

Mme BIDEAU	procuration à	Mme LANSONNEUR
Mme TORRES	procuration à	M. SALAÜN
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
M. GUILLEVIN

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251221-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-21

Petite Enfance

RAPPORT ANNUEL DE LA SCIC EN JEUX D'ENFANCE - EXERCICE 2024

Rédacteur : Marc Quéré
Rapporteur : Jean-François Leroy

En 2019, après avoir délibéré pour qualifier les services d'accueil du jeune enfant de SIEG (Service social d'intérêt économique général) sur son territoire, la Ville de Gouesnou a mandaté la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) En Jeux d'Enfance, pour la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant Dorn Ha Dorn.

À ce titre, la SCIC En Jeux d'Enfance s'engage à remettre un rapport d'activité et financier annuel afin de permettre une évaluation quantitative et qualitative de la réalisation des actions prévues et de l'utilisation des aides attribuées. Ce rapport d'activité fait apparaître l'évolution des objectifs, l'impact au regard de l'intérêt général et la bonne exécution du mandat.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel de la SCIC En Jeux d'Enfance pour l'exercice 2024.

Depuis 2019 et la qualification des services d'accueil du jeune enfant sur son territoire en SIEG et considérant les objectifs généraux de la politique de la municipalité notamment en valeurs éducatives ;

Considérant que le projet présenté et développé par la SCIC En Jeux d'Enfance correspond aux principaux objectifs de la commune qui sont :

- Agir en matière d'insertion professionnelle en facilitant l'accès à l'emploi des parents ;
- Contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes et permettre à chacun de mieux articuler vie familiale et professionnelle ;
- Accueillir tous les enfants sans distinction d'aucune sorte et permettre à tous l'accès aux services. Son premier projet est l'accueil de tous.

La Ville de Gouesnou a mandaté la SCIC En Jeux d'Enfance pour la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant Dorn Ha Dorn.

Ce mandat a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Ville et la SCIC En Jeux d'Enfance.

Il fixe les droits et obligations de la coopérative dans l'utilisation des fonds publics et des moyens matériels qui lui sont alloués par la Ville.

Il est établi pour une durée de 15 ans, justifiée par la durée d'amortissement de l'immeuble, en référence à l'article IV/A/2 de la note méthodologique du 10 mai 2016 relative à la réglementation applicable aux SIEG, du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251221-DE

Dans le cadre de ce mandat attribué en date du 4 janvier 2019, la SCIC s'engage à remettre un rapport d'activités et financier annuel afin de permettre une évaluation quantitative et qualitative de la réalisation des actions prévues et de l'utilisation des aides attribuées. Le rapport d'activités fait apparaître l'évolution des objectifs, l'impact au regard de l'intérêt général et la bonne exécution du mandat.

Une présentation synthétique des principales informations qu'il contient est fournie dans le corps de la présente délibération.

1. Présentation de la SCIC En Jeux d'Enfance

Lors d'une assemblée générale, l'association Don Bosco vote la création d'un nouveau champ d'activités : l'accueil du jeune enfant, qu'elle nommera en 2011 « En Jeux d'Enfance »

Le développement et la professionnalisation d'En Jeux d'Enfance est alors très rapide, avec un double mouvement : reprise d'activités d'associations existantes et gain d'appels d'offres.

En juin 2017, l'assemblée générale de Don Bosco vote la « filialisation » d'En Jeux d'Enfance par la création d'une SCIC dont l'ambition est de porter son projet singulier, tout en facilitant la participation des parties prenantes.

Le choix du statut de SCIC d'En Jeux d'Enfance traduit l'intérêt collectif du projet : une dynamique collective, avec des parties prenantes qui ont un lien différent avec l'activité et qui ont décidé d'agir ensemble pour être plus forts.

Il constitue également une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales :

- La prééminence de la personne humaine ;
- La démocratie ;
- La solidarité ;
- Un sociétariat multiple, ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- L'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

La coopérative bénéficie de l'agrément « entreprise d'utilité sociale » et « d'intérêt général » engagée dans une gestion désintéressée.

L'une des finalités d'En Jeux d'Enfance est de répondre au mieux aux demandes des familles en matière d'accueil du jeune enfant, en veillant à ce que, comme pour toutes demandes sociales auxquelles elle apporte réponse, les citoyens se sentent concernés et se mobilisent.

La coopérative favorise les rencontres, créé une dynamique avec l'ensemble des partenaires autour de l'accueil du jeune enfant. Elle cherche une adaptation constante de ses services et s'engage à proposer une offre diversifiée adaptée aux besoins des familles du territoire.

De fait, En Jeux d'Enfance développe un projet éducatif singulier sur chaque commune d'implantation. Le projet éducatif de la structure d'accueil du jeune enfant Dorn Ha Dorn de Gouesnou prend en compte les spécificités de ce territoire, la dynamique parentale et professionnelle locale dans le cadre des moyens qui lui sont alloués.

La SCIC En Jeux d'Enfance assure, sous son entière responsabilité, la mise en œuvre de tous les moyens matériels, humains et techniques nécessaires au fonctionnement de l'établissement d'accueil du jeune enfant Dorn ha Dorn dont la capacité d'accueil est de 40 places dont 28 sont financées par la Ville pour l'accueil d'enfants gouesnousiens et 12 sont financées par les entreprises pour leurs employés qui peuvent également être des Gouesnousiens.

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251221-DE

2. Faits marquants de l'activité lors de l'exercice 2024

L'année 2024 a été intense pour la SCIC En Jeux d'Enfance, marquée par des défis mais aussi des avancées significatives.

En tant que gestionnaire de crèches dans un cadre d'intérêt collectif, sa mission est de garantir un accueil de qualité pour les enfants et leurs familles, tout en veillant à offrir de bonnes conditions de travail aux équipes.

Un des faits marquants de l'année a été l'application des mesures de revalorisation salariale prévues par la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial (Alisfa). Cette évolution était attendue et elle répond à une nécessité : celle de mieux reconnaître les compétences et l'engagement des professionnels de la petite enfance.

Cependant, ces ajustements ont également un impact financier important, nécessitant une gestion rigoureuse et un dialogue renforcé avec les partenaires pour garantir leur viabilité.

Par ailleurs, le contexte médiatique a été marqué par la publication du livre « Les Ogres », qui a mis en lumière des pratiques discutables dans certaines structures du secteur privé lucratif. Bien que ces critiques ne concernent pas directement l'organisation de la SCIC, elles affectent l'image de l'ensemble du secteur. La SCIC a choisi d'y répondre par une transparence accrue, en réaffirmant des pratiques centrées sur les besoins des enfants, des familles et des équipes professionnelles.

La SCIC gère un Relais parents enfants (RPE) et 12 établissements d'accueil collectif et individuel, ce qui représente 415 berceaux dont 137 places employeurs.

Concernant le Multiaccueil Dorn Ha Dorn sur Gouesnou :

- Taux d'occupation : 81,6 %.

- Places « Ville » :
  - 89 enfants accueillis sur l'année ;
  - 30 nouvelles admissions ;
  - 33 départs ;
  - 28 enfants sur la liste d'attente au 31 décembre 2024.

- Places « employeurs » :
  - 20 enfants accueillis dont 12 enfants résidant sur la commune.

3. Bilan financier pour l'exercice 2024

Les chiffres clés :

Résultat 2024 :	142 165 €
Chiffre d'affaires :	7 458 829 €
Capacité d'autofinancement :	208 541 €
Capital social :	21 700 €

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel de la SCIC En Jeux d'Enfance pour l'exercice 2024.

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251221-DE

Annexes :

- Rapport d'activité Dorn Ha Dorn 2024 ;
- Rapport de gestion SCIC En Jeux d'Enfance exercice 2024 ;

Avis de la commission Solidarités-Éducation du mardi 9 décembre 2025 : Prend acte

Décision du Conseil municipal : Prend acte

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Laurent Guillevin

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

LG